

Mercedes-Benz Canada Inc.

Travail forcé and travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

Le 8 mai 2025

Mercedes-Benz



Table des matières

Section 1

Introduction page 4

Section 2

Définitions page 6

Section 3

Stratégie d'entreprise durable page 7

Section 4

Évaluation de l'efficacité des mesures prises page 14

Section 5

Processus de consultation des entités affiliées et des entités de portefeuille dans le cadre de la préparation de la déclaration page 16

Section 6

Attestation pour Mercedes-Benz Canada Inc. Année de déclaration 2024 page 17

Un message de nos directeurs



Mercedes-Benz Canada Inc. (« **MB Canada** »), société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, a le plaisir de présenter son rapport annuel sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes (la « **Déclaration** ») conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « **Loi** »), en reconnaissance de la préoccupation à l'échelle mondiale concernant le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Cette déclaration est notre première publication en vertu de la Loi.

MB Canada fait partie du groupe d'entreprises Mercedes-Benz (le « **Groupe Mercedes-Benz** ») et a mis en œuvre localement des initiatives de portée mondiale.

Les personnes sont au centre de nos activités. Notre objectif est de veiller à ce que leurs droits fondamentaux soient respectés dans notre propre entreprise, mais aussi par nos partenaires d'affaires et nos fournisseurs. Pour nous aider à défendre ces valeurs et à réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants à tous les stades de nos chaînes d'approvisionnement, nous définissons nos normes et nos attentes à l'égard de nos fournisseurs, notamment dans notre code d'intégrité, nos normes de durabilité pour les fournisseurs, nos normes d'approvisionnement responsable et nos contrats avec les fournisseurs.

MB Canada s'engage à améliorer continuellement et à développer les pratiques exemplaires en matière d'identification, de suivi, de gestion et de déclaration du travail forcé et du travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Andreas Tetzloff

Directeur général,
Mercedes-Benz Canada Inc.

René B. Neumann

Vice-président et directeur financier,
Mercedes-Benz Canada Inc.

Section 1

Introduction

La présente Déclaration couvre les activités de MB Canada au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 et a été préparée pour se conformer aux exigences de la Loi, afin de répondre aux critères obligatoires tels que décrits dans le document intitulé *Guidance for Reporting Entities* de la Loi, en date du mois de mars 2024.

Le Groupe Mercedes-Benz a conscience de sa responsabilité en matière de respect des droits de l'homme et a mis en place des politiques et des processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants.

Des mesures exhaustives ont été mises en œuvre pour garantir que les matériaux de production et les services sont achetés à l'échelle mondiale conformément aux normes de durabilité et que les pratiques d'affaires responsables sont intégrées dans les politiques et les systèmes de gestion. Par ailleurs, des experts de divers services internes spécialisés au niveau mondial, notamment ceux responsables des achats et de la qualité des fournisseurs, de la conformité et du service juridique, travaillent en étroite collaboration pour soutenir et faire progresser cette question sous différents angles.

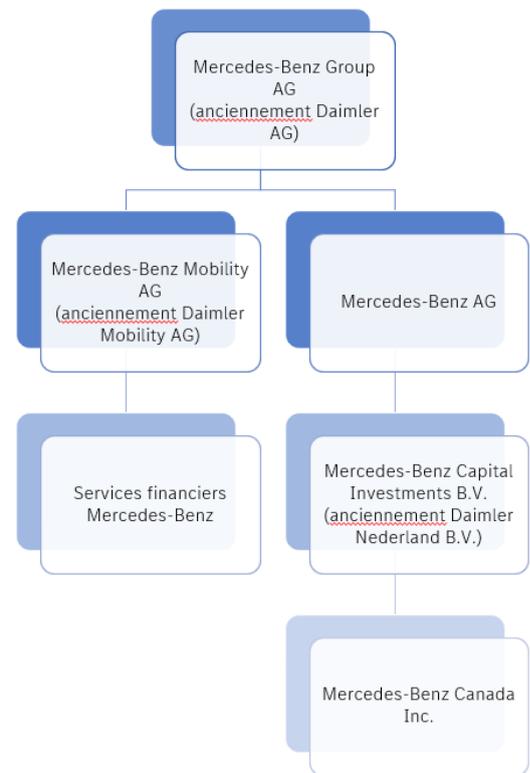
Nous nous concentrons sur l'identification et l'évaluation des effets négatifs dans les opérations, les chaînes d'approvisionnement et les relations d'affaires et nous cessons, prévenons et atténuons les effets négatifs, suivons la mise en œuvre et les résultats, et communiquons sur la manière dont ces effets sont traités. Ces stratégies, tant au niveau mondial que local, nous mettent sur la bonne voie pour garantir le respect des droits de l'homme dans nos chaînes d'approvisionnement.

Aperçu de la structure des entreprises au Canada

MB Canada exerce ses activités sur le marché canadien et assure la distribution, la mise en marché et le service à la clientèle des véhicules Mercedes-Benz, Mercedes-AMG, Mercedes-Maybach, des véhicules tout électriques de Mercedes-Benz, des fourgonnettes Mercedes-Benz, ainsi que la vente en gros de pièces détachées.

Au niveau local, MB Canada exerce également ses activités aux côtés de Services financiers Mercedes-Benz (SFMB). La société mère de ces entités est Mercedes-Benz Group AG, l'un des principaux constructeurs mondiaux de voitures et de fourgonnettes haut de gamme et de luxe.

Mercedes-Benz Group AG est la société mère du Groupe Mercedes-Benz et son siège social se trouve à Stuttgart, en Allemagne. Le 1er février 2022, Daimler AG a changé de nom pour devenir Mercedes-Benz Group AG. Outre Mercedes-Benz Group AG, le Groupe Mercedes-Benz se compose de toutes les filiales sur lesquelles Mercedes-Benz Group AG peut exercer un contrôle direct ou indirect. Mercedes-Benz Group AG détermine la stratégie du Groupe Mercedes-Benz, en est l'organe de contrôle et, en tant que société mère du groupe, est responsable des fonctions juridiques, réglementaires et de conformité dans le monde entier. Le Groupe Mercedes-Benz met en marché et vend des véhicules et des services dans presque tous les pays du monde et possède quelque 30 sites de production en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique latine, en Asie et en Afrique.



Section 2

Définitions

Aux fins de la présente déclaration, les définitions suivantes s'appliquent, conformément aux définitions de la loi.

travail des enfants

Travail ou service qui sont fournis ou offerts par des personnes âgées de moins de dix-huit ans et qui, selon le cas :

- a) sont fournis ou offerts au Canada dans des circonstances qui sont contraires au droit applicable au Canada;
- b) sont fournis ou offerts dans des circonstances qui leur sont physiquement, socialement ou moralement dangereuses;
- c) interfèrent avec leur scolarité en les privant de la possibilité d'aller à l'école, en les obligeant à quitter l'école prématurément ou en les obligeant à combiner la fréquentation scolaire avec un travail excessivement long et lourd;
- d) constituent les pires formes de travail des enfants au sens de l'article 3 de la Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999, adoptée à Genève le 17 juin 1999. (child labour)

travail forcé

Travail ou services qui sont fournis ou offerts par une personne :

- a) soit dans des circonstances dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles lui fassent croire que sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît serait compromise si elle ne fournissait pas ou n'offrait pas son travail ou ses services;
- b) soit dans des circonstances qui constituent du travail forcé ou obligatoire au sens de l'article 2 de la Convention sur le travail forcé, 1930, adoptée à Genève le 28 juin 1930. (forced labour)

Section 3

Stratégie d'entreprise durable

MB Canada s'engage à respecter les droits de l'homme; il s'agit d'un aspect central de notre stratégie d'entreprise durable. MB Canada s'efforce de garantir le respect de ces droits fondamentaux et met en œuvre des mesures pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants au sein de sa propre entreprise et tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

Suivant une approche basée sur le risque, MB Canada a pris les mesures suivantes au cours de l'exercice financier précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé et/ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de biens au Canada ou ailleurs, ou de biens importés au Canada.

- Activités de cartographie et cartographie des chaînes d'approvisionnement.
- Audit et surveillance des fournisseurs.
- Réalisation d'une évaluation interne des risques du travail forcé et/ou du travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation.
- Réalisation d'une évaluation externe des risques du travail forcé et/ou du travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation.
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour lutter contre le travail forcé et/ou le travail des enfants.
- Lutte contre les pratiques dans les activités de l'organisation et les chaînes d'approvisionnement qui augmentent le risque de travail forcé et/ou le travail des enfants.
- Élaboration et mise en œuvre de politiques et de processus de diligence raisonnable pour déterminer, traiter et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation.
- Réalisation d'un exercice d'établissement des priorités visant à concentrer les efforts de diligence raisonnable sur les risques les plus graves du travail forcé et du travail des enfants.
- Demande aux fournisseurs de mettre en place des politiques et des procédures pour déterminer et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans leurs activités et chaînes d'approvisionnement.
- Élaboration et mise en œuvre de politiques et de processus de protection des enfants, de clauses contractuelles, de normes, de codes de conduite et/ou de listes de contrôle de la conformité pour le travail forcé et/ou le travail des enfants.
- Adoption de mesures visant à prévoir ou à coopérer en vue de remédier au travail forcé et/ou au travail des enfants.
- Élaboration et mise en œuvre de mécanismes de règlement des griefs, formation et de sensibilisation au travail forcé et/ou au travail des enfants, et de procédures permettant de suivre les résultats obtenus dans le domaine du travail forcé et/ou du travail des enfants.
- Mobilisation des partenaires de la chaîne d'approvisionnement, de groupes de la société civile, d'experts et d'autres intervenants au sujet du travail forcé et/ou du travail des enfants.

Analyse des risques au niveau mondial

Le Groupe Mercedes-Benz est exposé à différents risques qui sont directement liés aux activités d'affaires de Mercedes-Benz Group AG et de ses filiales ou qui résultent d'influences externes. Le Rapport Annuel du Groupe Mercedes-Benz pour 2024¹ (le « **Rapport** ») souligne l'efficacité du système de gestion des risques

¹ Mercedes-Benz Group AG, Annual Report 2024, accessed March 2025, <https://group.mercedes-benz.com/documents/investors/reports/annual-report/mercedes-benz/mercedes-benz-annual-report-2024-incl-combined-management-report-mbg-ag.pdf>.

actuellement mis en œuvre pour identifier, évaluer, contrôler, surveiller et signaler systématiquement et continuellement les risques émergents qui menacent le Groupe Mercedes-Benz et sa stratégie d'entreprise durable. Cette approche est adoptée au niveau local par MB Canada.

L'un des risques connus liés aux activités d'affaires et à la chaîne d'approvisionnement de Mercedes-Benz Group AG est le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants. À notre connaissance, des risques liés au travail forcé et/ou au travail des enfants ont été identifiés en rapport avec les aspects suivants de nos activités commerciales et de notre chaîne d'approvisionnement :

- Les facteurs de risque reliés au secteur/industrie.
- Les types de produits fabriqués, vendus, distribués ou importés.
- Les emplacements des activités, des opérations ou des usines du Groupe Mercedes-Benz.
- Les types de produits d'origine.
- Les matières premières ou les produits utilisés dans les chaînes d'approvisionnement.

Par ailleurs, des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants ont été identifiés dans les secteurs et industries suivants :

- Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz
- Fabrication

MB Canada n'a pas identifié de perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Mesures d'atténuation des risques

Le système de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme du Groupe Mercedes-Benz, basé sur les risques, comprend diverses initiatives et mesures d'atténuation des risques.

Respect des droits de l'homme

Le Groupe Mercedes-Benz respecte les droits de l'homme internationalement reconnus et s'engage notamment à respecter les normes suivantes :

- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- Déclaration de l'OIT (Organisation internationale du travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Ces normes sont incluses dans le code d'intégrité du Groupe Mercedes-Benz² et dans les principes de responsabilité sociale et de droits de l'homme³, qui sont tous deux contraignants pour tous les dirigeants et

² Mercedes-Benz Group AG, Integrity Code, accessed February 2025, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/compliance/integrity-code.html>.

³ Mercedes-Benz Group AG, Principles of Social Responsibility and Human Rights, accessed February 2025, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/society/human-rights/principles-of-social-responsibility-and-human-rights.html>.

employés de Mercedes-Benz Group AG et des sociétés regroupées du groupe dans le monde entier.

Code d'intégrité

Le code d'intégrité du Groupe Mercedes-Benz fournit une orientation appropriée, qui sert de norme commune de valeurs, définit les lignes directrices en matière de conduite et aide les employés à prendre les bonnes décisions. Le code d'intégrité est contraignant pour tous les employés de Mercedes-Benz Group AG et de toutes les sociétés du Groupe Mercedes-Benz à travers le monde. Il comprend, entre autres, des règles relatives à la prévention de la corruption, au respect des droits de l'homme, au traitement des données et à la conformité aux exigences techniques des produits.

Le code d'intégrité se résume à cinq principes d'entreprise clés. Ils servent de référence et doivent être appliqués activement par tous les employés :

- 1) Le Groupe Mercedes-Benz s'efforce de créer une valeur durable - économiquement, écologiquement et socialement.
- 2) Le Groupe Mercedes-Benz agit de manière responsable et respecte les règles.
- 3) Le Groupe Mercedes-Benz aborde les problèmes ouvertement et prône la transparence.
- 4) L'équité et le respect sont les fondements de la collaboration.
- 5) Le Groupe Mercedes-Benz pratique la diversité.

Principes de responsabilité sociale et droits de l'homme

Les principes de responsabilité sociale et de droits de l'homme sont l'expression de l'engagement du Groupe Mercedes-Benz à garantir le respect des droits de l'homme dans toutes les sociétés du groupe et par ses partenaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La déclaration de politique décrit la procédure de mise en œuvre des obligations de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et identifie les risques matériels liés aux droits de l'homme pour le Groupe Mercedes-Benz.

Avec ces principes, le Groupe Mercedes-Benz vise à :

- prévenir les effets négatifs sur les droits de l'homme dans le monde entier au sein de son propre secteur d'activité et à l'égard de ses partenaires et fournisseurs, et
- minimiser ces effets négatifs et y mettre fin dans la mesure du possible.

Avec la contribution de toutes les unités spécialisées concernées du Groupe Mercedes-Benz, des experts internes en matière de droits de l'homme et des parties prenantes externes, le Groupe Mercedes-Benz continue de développer et d'adapter les principes conformément aux résultats de l'analyse des risques entreprise dans le cadre du système de respect des droits de l'homme (« HRRS »), sur une base régulière et en fonction des besoins.

Exigences pour les fournisseurs

Le Groupe Mercedes-Benz s'est engagé à acheter de manière responsable des matériaux et des services de production et autres. Le Groupe Mercedes-Benz a défini des lignes directrices pour la gestion durable de la chaîne d'approvisionnement dans les normes d'approvisionnement responsable (« RSS »)⁴. Ces RSS s'appliquent à l'échelle mondiale, s'adressent à tous les partenaires du groupe Mercedes-Benz et font partie intégrante des contrats d'approvisionnement individuels. La protection des droits de la personne est visée, notamment:

- protéger les enfants contre l'exploitation économique et sociale,

⁴ Mercedes-Benz Group AG, Responsible Sourcing Standards, accessed February 2025, <https://supplier.mercedes-benz.com/docs/DOC-2672>.

- interdiction du travail forcé et de l'esclavage,
- liberté d'association et droit à la négociation collective,
- la non-discrimination et l'égalité des chances,
- la santé et la sécurité au travail,
- des conditions de travail équitables (rémunération et heures de travail),
- l'utilisation de personnel de sécurité publique et privée,
- la protection des défenseurs des droits de la personne et des militants environnementaux,
- la protection des communautés locales et des peuples autochtones et,
- l'approvisionnement responsable en matières premières, en particulier dans les zones touchées par les conflits et à haut risque.

En tant que base pour l'achat responsable de matériaux et de services, le RSS a pour objectif de prévenir, de minimiser ou, dans la mesure du possible, d'éliminer les effets négatifs sur les personnes et l'environnement dans le monde entier.

Système de respect des droits de l'homme (« HRRS »)⁵

Le système de respect des droits de l'homme est l'approche de diligence raisonnable du Groupe Mercedes-Benz dans le domaine des droits de l'homme. Il assure la protection des employés du Groupe Mercedes-Benz par l'intermédiaire du système de gestion de la conformité sociale à l'échelle du groupe (le « **CMS social** »), ainsi que des processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement dans le cadre de la gestion des risques de conformité des fournisseurs (le « **SCRM** ») pour les fournisseurs directs et, en fonction des risques, pour les fournisseurs indirects (au-delà du niveau 1).

Le HRRS est un cycle qui se compose de quatre étapes :

- 1) L'évaluation des risques
- 2) La mise en œuvre du programme
- 3) Surveillance
- 4) Les rapports

Il est conçu pour détecter systématiquement et à un stade précoce les risques, ainsi que les effets négatifs potentiels et réels des activités d'affaires sur le respect des droits de l'homme, afin de les prévenir et de prendre des contre-mesures, le cas échéant.

Le Groupe Mercedes-Benz développe progressivement la HRRS et implique des parties prenantes externes et des experts dans le processus, y compris les employés, la population locale et les organisations non gouvernementales internationales (les « **ONG** »).

Système de gestion de la conformité sociale (le « **CMS social** »)

Grâce au CMS social⁶, le Groupe Mercedes-Benz a intégré la question des droits de l'homme pour les sociétés du Groupe Mercedes-Benz dans le processus systématique de gestion des risques de conformité à l'échelle du groupe.

Sur la base d'indices de risque par pays reconnus et du modèle d'entreprise correspondant, le Groupe

⁵ Mercedes-Benz Group AG, Human Rights Respect System, accessed February 2025, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/society/human-rights/human-rights-respect-system.html>.

⁶ Mercedes-Benz Group AG, Social CMS, accessed February 2025, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/society/human-rights/>.

Mercedes-Benz détermine tout d'abord la situation abstraite du risque en matière de droits de l'homme de chaque société du groupe. Les points focaux sont dérivés des risques matériels liés aux droits de l'homme dans la Déclaration de principes sur la responsabilité sociale et les droits de l'homme.

- 1) Sur cette base, les risques spécifiques en matière de droits de l'homme sont ensuite identifiés et évalués dans le cadre d'un dialogue direct avec les services responsables de la conformité.
- 2) Chaque société du groupe est ensuite classée dans une catégorie de risque correspondante. Les résultats de l'évaluation des risques servent de base à l'élaboration et à l'attribution de trains de mesures spécifiques aux risques.

Le CMS social est examiné et révisé régulièrement dans le cadre de l'analyse annuelle des risques de non-conformité, et sur une base ponctuelle.

Gestion du risque de conformité des fournisseurs (« SCRM »)

Dans le cadre de la gestion des risques de conformité des fournisseurs (« SCRM »)⁷, le Groupe Mercedes-Benz soumet tous les fournisseurs de niveau 1 de ses unités d'approvisionnement en matériaux de production ainsi qu'en matériaux et services hors production à une évaluation des risques au moins une fois par an.

Après une première évaluation globale des risques, les risques spécifiques sont déterminés à l'aide de questionnaires spécifiques. Par ailleurs, les services d'achat vérifient en permanence les matériaux de production ainsi que les matériaux et services non liés à la production de tous les fournisseurs de niveau 1 du point de vue des droits de l'homme et des risques environnementaux en utilisant des méthodes de filtrage des médias défavorables.

Le Groupe Mercedes-Benz assure le suivi de l'ensemble des rapports internes et externes relatifs à des violations potentielles des droits de l'homme de la part des fournisseurs de niveau 1 et des connaissances corroborées de la part des fournisseurs de niveau N dans le cadre de la SCRM. Ce faisant, il :

- 1) Examine la nature et la gravité de la violation potentielle en matière de droits de l'homme.
- 2) En fonction des résultats de l'évaluation des risques ou de l'analyse des cas suspects, les services d'achat des matériaux de production, des matériaux hors production et des services conviennent de mesures préventives ou correctives appropriées et les examinent avec le fournisseur.

Identification des matières premières et des services à risque

Pour examiner les risques liés aux matières premières, le Groupe Mercedes-Benz a d'abord analysé les matières premières présentes dans ses véhicules et les a classées par ordre de priorité en fonction de certains facteurs pertinents. Il a ainsi identifié 24 matières premières critiques. Cette liste est revue sur une base annuelle en fonction de certains critères, notamment le risque lié aux principaux pays d'extraction, et mise à jour si nécessaire.

Dans le cadre de son évaluation des risques, le Groupe Mercedes-Benz s'inspire, entre autres, de l'approche dite de la gravité des principes directeurs des Nations unies.

D'ici 2025, le groupe Mercedes-Benz prévoit d'évaluer 70% des 24 matières premières que nous avons identifiées. D'ici 2028, des mesures appropriées pour la prévention, la réduction ou la fin des violations des droits de l'homme et des normes environnementales devraient être définies pour toutes les matières premières critiques, qui seront décrites dans le rapport sur les matières premières de Mercedes-Benz⁸.

⁷ Mercedes-Benz Supplier Portal, accessed March 2025, <https://supplier.mercedes-benz.com/portal/en>.

⁸ Mercedes-Benz Group AG, Raw Materials Report, accessed February 2025, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/sustainability/supply-chains/raw-materials-report.html>.

Mécanisme de réclamation

Gestion des plaintes – Office de protection des entreprises et des personnes (le « BPO »)

Le système de signalement BPO⁹ permet aux employés et aux personnes extérieures dans le monde entier de signaler les violations de la réglementation. De cette manière, le Groupe Mercedes-Benz :

- prend conscience des risques potentiels en matière de droits de l'homme,
- peut éviter des dommages au Groupe Mercedes-Benz, à ses employés et à des tiers, et,
- peut protéger les personnes lésées par une mauvaise conduite.

S'agissant des chaînes d'approvisionnement, le non-respect des normes d'approvisionnement responsable (le « RSS ») peut également être signalé par l'intermédiaire du BPO. Dans la mesure où la faute ou le grief relève de la sphère de responsabilité du fournisseur, celui-ci est invité à y remédier immédiatement. Le fournisseur est par ailleurs tenu de faire connaître les possibilités de déposer une plainte au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Il doit en outre veiller à ce que l'information soit également transmise à la chaîne d'approvisionnement en aval.

Dans le même temps, le Groupe Mercedes-Benz demande à ses fournisseurs d'établir un format de plainte équivalent pour leurs propres chaînes d'approvisionnement. Ce faisant, ils doivent s'efforcer d'intégrer des obligations de signalement similaires dans les contrats conclus avec leurs sous-traitants, afin que les informations pertinentes et les signalements de violations soient partagés par les sous-traitants.

Formation sur les droits de l'homme

Formation pour tous les employés du Groupe Mercedes-Benz et de Mercedes-Benz Canada

Le Code d'intégrité et la Déclaration de principes sur la responsabilité sociale et les droits de l'homme sont obligatoires pour tous les employés du Groupe Mercedes-Benz et des sociétés intégrées au groupe, et font donc partie intégrante de ses concepts de formation.

Tous deux font l'objet du module de base obligatoire Integrity@Work, basé sur le Web, qui couvre également des sujets comme l'intégrité et la conformité et qui doit être suivi par tous les employés tous les trois ans. À travers les séances de formation, le Groupe Mercedes-Benz communique à tous les employés l'importance stratégique et opérationnelle du thème des droits de l'homme pour le Groupe Mercedes-Benz, ainsi que sa pertinence dans la vie professionnelle quotidienne. Par ailleurs, les nouveaux employés suivent une formation supplémentaire sur les droits de l'homme, spécifique à leur fonction, au cours de leur intégration, en fonction de leur domaine d'activité.

Formation pour la direction du Groupe Mercedes-Benz et de Mercedes-Benz Canada

En 2023, une formation sur la conformité aux droits de l'homme a également été mise en place pour tous les cadres du monde entier afin de les familiariser avec les exigences de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme en fonction de leur rôle.

Formation des employés dans le domaine de l'approvisionnement

Mercedes-Benz AG dispense une formation spécifique à ses employés travaillant dans le domaine de l'approvisionnement: des formations correspondantes sur le développement durable ont également été organisées au cours de l'année considérée. Les employés de l'unité d'approvisionnement de Mercedes-Benz AG pour les matériaux de production ont été formés aux principales exigences que les fournisseurs doivent accepter lors de l'attribution des contrats.

L'unité d'approvisionnement du Groupe Mercedes-Benz pour les matériaux et services hors production a

⁹ Mercedes-Benz Group AG, BPO, accessed February 2025, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/compliance/bpo/>.

également organisé d'autres séances de formation au cours de l'année considérée. Les cours de formation se sont concentrés sur les exigences de la loi allemande sur la diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement.

Module de sensibilisation à la conformité (le « CAM »)

Sur la base de ses normes de durabilité pour les fournisseurs et de son code d'intégrité, le Groupe Mercedes-Benz a également développé le module de sensibilisation à la conformité (le « CAM »)¹⁰. Ce module de formation accessible au public permet aux fournisseurs de gérer de manière responsable les éventuels risques liés à l'intégrité et à la conformité. Tous les fournisseurs peuvent y accéder à tout moment via le portail des fournisseurs.

¹⁰ Mercedes-Benz Group AG, Compliance Awareness Module (CAM), accessed February 2025, <https://www.compliance-awareness-module.com/>.

Section 4

Évaluation de l'efficacité des mesures prises

MB Canada et le Groupe Mercedes-Benz adoptent une approche à multiples facettes pour atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de leurs chaînes d'approvisionnement. Il n'existe pas actuellement d'unités de mesure ou de normes internationales convenues pour mesurer l'efficacité de notre approche de manière efficace et crédible, mais les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme stipulent que l'efficacité d'une telle approche devrait :

- a) être basée sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, et
- b) s'appuyer sur la rétroaction de sources internes et externes, y compris des parties prenantes concernées.

Outre les mesures d'atténuation des risques susmentionnées, vous trouverez ci-dessous d'autres méthodes d'évaluation de l'efficacité des mesures prises pour atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Groupe Mercedes-Benz et de MB Canada.

Vérification interne

Le service de vérification interne de Mercedes-Benz effectue périodiquement des vérifications dans diverses entités de Mercedes-Benz à l'échelle mondiale. Le service de vérification interne travaille conformément aux normes professionnelles et au code de déontologie de l'Institut des vérificateurs internes (l'« **IIA** »). Par conséquent, les vérifications effectuées par le service de vérification interne tiennent également compte des aspects liés à l'intégrité.

Le système de gestion de la conformité (le « **CMS** »)

Le système de gestion de la conformité (le « **CMS** »)¹¹ de Mercedes-Benz Group AG se compose de principes et de mesures de base visant à promouvoir un comportement conforme. Il repose sur des normes nationales et internationales et est appliqué à l'échelle mondiale au sein du Groupe Mercedes-Benz. Le système de gestion de la conformité comprend sept éléments qui reposent les uns sur les autres : les valeurs de la conformité, les objectifs de la conformité, l'organisation de la conformité, les risques liés à la conformité, le programme de conformité, la formation, le contrôle et l'amélioration.

Le Groupe Mercedes-Benz contrôle chaque année les processus et les mesures du CMS et effectue des analyses pour déterminer si ces mesures sont appropriées et efficaces. Pour ce faire, il s'appuie sur les informations fournies par les sociétés du Groupe Mercedes-Benz et sur d'autres informations collectées au niveau local. Il surveille également ses propres processus à l'aide d'indicateurs de performance. Pour ce faire, le Groupe Mercedes-Benz vérifie notamment le respect des exigences formelles et l'exhaustivité du contenu. Pour cela, le Groupe Mercedes-Benz prend également en compte les résultats des vérifications internes et des vérifications externes indépendantes.

Le cas échéant, le Groupe Mercedes-Benz adapte le CMS en fonction des nouvelles exigences légales ou des résultats des analyses de risque. Les sociétés du Groupe Mercedes-Benz sont tenues de mettre en œuvre les mesures d'amélioration qui en résultent. Par ailleurs, l'efficacité des mesures est régulièrement

¹¹ Mercedes-Benz Group AG, Compliance Management System, accessed February 2025, <https://group.mercedes-benz.com/responsibility/compliance/compliance-management-system.html>.

vérifiée et les organes de direction responsables sont informés des résultats du suivi.

Contrôles internes de conformité (le « CIC »)¹²

Les contrôles de conformité font partie de la gestion des risques de conformité du Groupe Mercedes-Benz. Ils sont entièrement intégrés au système de contrôle interne (l'« ICS ») du Groupe Mercedes-Benz, avec la même méthodologie de test et d'évaluation de l'efficacité des contrôles.

Les objectifs des contrôles de conformité sont les suivants :

- surveiller l'efficacité des mesures de conformité mises en œuvre,
- identifier les faiblesses du système de gestion de la conformité (le « CMS »), et
- protéger les processus de conformité locaux obligatoires.

¹² Mercedes-Benz Compliance & Integrity, accessed March 2025, <https://group.mercedes-benz.com/sustainability/society-governance/compliance-integrity/>.

Section 5

Processus de consultation des entités affiliées et des entités de portefeuille dans le cadre de la préparation de la présente déclaration

MB Canada a consulté des représentants du Groupe Mercedes-Benz et de SFMB pour préparer cette déclaration.

MB Canada, le Groupe Mercedes-Benz et le SFMB reconnaissent la nécessité d'adopter une approche coordonnée pour contrer le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de leur main-d'œuvre et de leurs chaînes d'approvisionnement distinctes et partagées.

Section 6

Attestation pour Mercedes-Benz Canada Inc. l'année de déclaration 2024

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Par:

Andreas Tetzloff

Signed by: Andreas Tetzloff

Andreas Tetzloff
Directeur général, Mercedes-Benz Canada Inc.
Le 8 mai 2025

Par:

Rene Neumann

Signed by: Rene Neumann

René B. Neumann
Vice-président et directeur financier, Mercedes-Benz Canada Inc.
Le 8 mai 2025

Nous avons le pouvoir de lier Mercedes-Benz Canada Inc.



Mercedes-Benz Canada Inc.,
2680 Matheson Blvd. East Suite 400,
Mississauga, Ontario L4W 0A5